



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 40'979
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 3005504
Page: 8
Surface: 73'635 mm²

CES JEUNES REQUÉRANTS DEVENUS DES FANTÔMES



Le nombre de requérants mineurs qui disparaissent dans la nature ne cesse d'augmenter. Un problème qui ne peut pas être ignoré.

PROTECTION Les autorités traitent avec légèreté les disparitions de mineurs relevant de l'asile, selon Lisa Mazzone (Les Verts/GE), qui veut des chiffres exacts et des mesures sérieuses.

Chaque année, des enfants et des adolescents venus en Europe seuls, sans aucune famille, à la recherche de sécurité, disparaissent. Combien sont-ils et que deviennent-ils? Peu de statis-

tiques existent. Et celles-ci sont souvent des approximations qui ne donnent qu'un vague aperçu de la situation de ces «requérants d'asile mineurs non accompagnés», selon le terme utilisé par les administrations. «Il n'est pas dé-

raisonnable d'estimer que nous parlons en tout de plus de 10 000 enfants», avait ainsi jugé, en janvier 2016, Brian Donald, chef de cabinet à l'Europol. Des chiffres par

fres par



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 40'979
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 3005504
Page: 8
Surface: 73'635 mm²

pays existent tout de même, cités dans un rapport publié en février 2016 par Missing Children Europe, fédération regroupant 30 ONG. En Grande-Bretagne, 60% des mineurs logés dans des centres sociaux disparaissent et ne sont pas retrouvés. En Suède, plus de 800 enfants ont disparu en cinq ans. En Allemagne, ils étaient 4749 au total à manquer à l'appel.

Un cas tous les quatre jours ici

La Suisse n'échappe pas au phénomène. Les disparitions s'accroissent même, d'après les chiffres délivrés par le Secrétariat d'État aux migrations: 56 mineurs ont disparu en 2014, 161 en 2015 et 460 en 2016. La conseillère nationale Lisa Mazzone (Verts/GE) s'en inquiète et va déposer cette semaine une motion pour que le Conseil fédéral documente de manière plus approfondie ces disparitions et propose des mesures pour les empêcher.

«Les chiffres du SEM sont en plus sous-estimés parce qu'un nombre croissant de mineurs

présents en Suisse renoncent à déposer une demande d'asile», avance l'élue.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces disparitions. Les enfants peuvent fuir eux-mêmes le foyer où ils ont été placés pour continuer leur parcours migratoire (situation juridique incertaine, pression de la famille...). Ils sont aussi particulièrement vulnérables face au trafic d'êtres humains, de drogue ou à la prostitution. Face à ces risques, Lisa Mazzone estime que les autorités réagissent trop mollement lors d'une disparition: «Un avis de recherche n'est pas systématiquement diffusé, parfois seules des notes sont envoyées aux institutions concernées et aux polices cantonales.» Parmi les mesures qu'elle suggère pour protéger ces mineurs: informer les jeunes dès les premiers jours de prise en charge des dangers qu'ils encourent; identifier les profils à risque ou encore respecter les mêmes procédures de recherche que celles suivies pour

tout autre enfant en Suisse. «Avant d'être des réfugiés, ce sont des enfants. Et ils doivent être traités comme tels», rappelle l'élue.

Terre des hommes partage son inquiétude. «On ne peut pas ne pas se soucier de ce qui arrive à ces mineurs», soutient sa porte-parole Ivana Goretta. «Il faut commencer par les entendre. Ces sept jeunes qui ont tenté de mettre fin à leurs jours récemment dans un foyer du canton de Vaud sont symptomatiques. Cela montre qu'il est capital de les écouter», poursuit-elle.

De son côté, FedPol confirme que ces disparitions de mineurs sont un sujet d'inquiétude pour toutes les polices européennes. Néanmoins, l'Office fédéral de la police n'est associé en ce moment à aucune enquête relevant de la traite de mineurs en Suisse. Les cas de disparitions «classiques» relèvent, eux, de la compétence des cantons.

● **CLÉA FAVRE**

clea.favre@lematin.ch

LIRE L'ÉDITO EN PAGE 4

Mineurs traités comme des majeurs

ITALIE La semaine dernière, Valérie Piller Carrard s'inquiétait des «pratiques précipitées des gardes-frontière suisses, des renvois programmés et groupés, et l'impossibilité de déposer une demande d'asile» dénoncés par des parlementaires italiens. La conseillère nationale socialiste fribourgeoise constatait ainsi qu'en décembre dernier 2129 des 2540 arrivées à la frontière de Chiasso avaient débouché sur un renvoi en Italie, dont un tiers concernait des mineurs non ac-

compagnés. Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, a répondu que les accords de réadmission avec l'Italie ne distinguaient pas les mineurs des majeurs. Une nouvelle question de Lisa Mazzone (Les Verts/GE) a tenté d'éclaircir cette position hier. Cette fois, Ueli Maurer a affirmé que les mineurs étaient transmis aux autorités italiennes qui disposaient de structures adaptées et que le Tribunal fédéral avait validé la légitimité des pratiques des gardes-frontière. ●

Date: 14.03.2017

 **Le Matin**



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 40'979
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 3005504
Page: 8
Surface: 73'635 mm²



« Avant d'être des réfugiés, ce sont des enfants. Et ils doivent être traités comme tels »
Lisa Mazzone, conseillère nationale (Les Verts/GE)

rent Crottet